

Meryll David-Ismayil

« Dans l'adversité, un soutien sans réserve à l'UNESCO ? »

Le comportement des fonctionnaires internationaux lors du retrait des États-Unis de l'organisation (1983-84)

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Meryll David-Ismayil, « « Dans l'adversité, un soutien sans réserve à l'UNESCO ? » », *Cultures & Conflits* [En ligne], 78 | été 2010, mis en ligne le 06 mars 2012, consulté le 05 janvier 2014. URL : <http://conflits.revues.org/17978>

Éditeur : Centre d'études sur les conflits

<http://conflits.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://conflits.revues.org/17978>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

Creative Commons License

« Dans l’adversité, un soutien sans réserve à l’UNESCO ? »

Le comportement des fonctionnaires internationaux
lors du retrait des États-Unis de l’organisation (1983-84)

Meryll DAVID-ISMAYIL

*Meryll David-Ismayil est ATER à l’Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
membre du Centre Européen de Sociologie et Science Politique (CESSP-Paris).*

C’est par une lettre datée du 28 décembre 1983 du Secrétaire d’État de l’époque, George P. Shultz, que les États-Unis officialisent leur départ de l’UNESCO, l’Organisation des Nations unies pour la science, l’éducation et la culture, basée à Paris. Cette décision revient tout bonnement à mettre à mort cette institution qui avait vu le jour en 1946. Malgré leur retour qui a eu lieu en 2003, l’UNESCO n’a jamais en effet retrouvé son prestige d’antan et est aujourd’hui largement déconsidérée au sein du petit monde, même élargi, des organisations internationales ¹.

Si beaucoup d’ouvrages et d’articles ont été consacrés aux raisons du retrait américain et à la crise qui s’en est suivie à l’UNESCO puis au sein des Nations unies dans son ensemble ², aucune étude n’a abordé les conséquences de celle-ci sur les routines bureaucratiques de cette organisation, ni la réaction voire le rôle joué par le « staff » lors de cet épisode crucial pour l’institution. En réifiant à l’extrême les organisations internationales et plus particulièrement leurs secrétariats censés former un tout homogène et ne parler que d’une seule voix, les internationalistes ont contribué à rigidifier un intérêt organisa-

-
1. Un exemple parmi d’autres de ce manque de considération est la réaction que je pouvais observer aussi bien parmi les chercheurs qu’auprès des agents évoluant dans ce champ, lorsque je leur apprenais que ma thèse portait sur l’UNESCO, réaction qui pouvait aller de l’incompréhension quant au choix d’une « telle organisation », au simple mépris en passant par la moquerie. De nos jours, étudier la Banque mondiale ou le FMI est en effet mieux perçu.
 2. Il est d’ailleurs intéressant de remarquer que sortent en 1987-88 trois ouvrages aux titres presque identiques : celui de Pierre de Senarclens, *La Crise des Nations Unies*, Paris, PUF, 1988, celui de Victor-Yves Ghébal, *La Crise du système des Nations Unies*, Paris, La Documentation française, 1988, et celui de Douglas Williams, *The Specialized Agencies and the United Nations: the System in Crisis*, New York, St Martin’s Press, 1987.

tionnel qui, après observations, ne semble pas si évident. Mais dépasser cette simplification théorique suppose de s'engager en profondeur dans l'analyse sociologique du Secrétariat. Cela implique de s'intéresser à des objets aussi « micro » et aussi ignorés, voire méprisés³, que les associations de fonctionnaires internationaux qui, à notre connaissance, n'ont fait l'objet d'aucune étude en science politique ou en relations internationales⁴.

Rendre compte des intérêts divergents qui existent au sein du Secrétariat d'une OI (organisation internationale), c'est aussi aller à contre sens du discours indigène qui souhaite maintenir l'image lisse d'un groupe unifié, à des fins internes aussi bien qu'externes. Et dans le monde des OI, les façades institutionnelles sont des réalités bien concrètes⁵ auxquelles se confronte tout chercheur extérieur. Le coût d'entrée dans ce milieu est tel que la plupart de ceux qui écrivent sur la fonction publique internationale ont été à un moment donné de leur vie (voire la grande majorité de celle-ci), des *insiders*. Cependant, même ces derniers répugnent à aborder la question des luttes internes. Pierre de Senarclens par exemple, qui a été lui-même fonctionnaire international de l'UNESCO pendant quatre ans durant la période qui nous intéresse (de 1980 à 1983), ne dit pas un mot de la division « historique » du personnel qui a eu lieu à la fin de l'année 1980, alors même que dans son ouvrage *La Crise du système des Nations unies*, il parle du Secrétariat et traite de l'UNESCO en particulier⁶. La différence d'interprétation de ce qu'est ou de ce que devrait être l'intérêt organisationnel, est un sujet délicat, et en interne, on ne tient pas à ébruiter les divergences, à rendre publique les divisions.

3. L'Union des Associations Internationales, en charge notamment de la publication du *Who's who in International Organizations*, ne précise-t-elle pas dans sa rubrique FAQ à la section *editorship*, que les associations du personnel des organisations internationales ne sont pas des entités dignes d'intérêt pour quiconque, ce qui expliquerait notamment que les informations qui y sont relatives ne soient pas rapportées ? Dans le texte, cela donne : « *Users should be aware that the editors are subject to pressure from some international bodies to suppress certain categories of information. Reasons given for this pressure include, [the fact that certain] body is of "no possible interest" to anyone else (as is the case of some staff associations of major intergovernmental organizations).* »
4. Didier Georgakakis a ouvert une brèche dans ce domaine en consacrant quelques articles aux syndicats de fonctionnaires européens ces dernières années. Voir par exemple « La fonction publique européenne au prisme de ses syndicats : contribution à une sociologie de la formation du groupe des eurofonctionnaires », in Costa O., Magnette P. (dir.), *Une Europe des élites, réflexions sur la fracture démocratique de l'Union européenne*, Editions de l'Université de Bruxelles, 2007, pp. 89-113. Mais au niveau international, je n'ai pu trouver qu'une seule référence dans la littérature : Beigbeder Y., *La Représentation du personnel à l'OMS et dans les principales institutions spécialisées des NU ayant leur siège en Europe*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1975. Il semblerait que même les juristes, qui ont pourtant beaucoup écrit sur la fonction publique internationale, aient négligé cette piste de recherche.
5. Qui se manifestent par des refus d'entretiens, un discours aseptisé ou qui se réfugie derrière l'obligation de réserve des fonctionnaires internationaux.
6. Voir le chapitre « La faillite exemplaire : le cas de l'UNESCO » dans de Senarclens P., *La Crise des Nations Unies*, *op.cit.*

Dans cet article, c'est justement le dévoilement de ces divisions internes, ou de logiques microsectorielles antagonistes qui va permettre de comprendre certains aspects de cette « crise », qui peuvent paraître paradoxaux, voire irrationnels, au premier abord. Les faits relatés dans cet article étant totalement inédits et faisant même l'objet d'une volonté d'oubli voire d'étouffement de la part de certains agents dont il est question, on prendra un soin particulier à les exposer en précisant bien systématiquement nos sources ⁷. Le raisonnement sociologique qui sera le nôtre, penchera donc davantage du côté du pôle du récit historique que de celui du raisonnement expérimental ⁸. Une démarche chronologique apportera par ailleurs plus de clarté car le jeu, d'une très grande complexité, met en scène au moins quatre groupes d'acteurs : le groupe des fonctionnaires, divisé en plusieurs associations, voire plusieurs « clans », celui constitué par le Directeur général (DG) et l'équipe dirigeante, et enfin, celui des États membres. Ce dernier groupe est lui-même traversé à la fois par le clivage Est-Ouest – nous sommes alors au temps de la guerre froide –, par un clivage Nord-Sud depuis les années 1970, et par d'autres divisions encore, que ce soit entre la délégation permanente, la commission nationale, l'ambassade, et bien sûr, au sein même de l'administration ⁹ – sans oublier les journalistes, extrêmement mobilisés lors de la crise qui nous intéresse ¹⁰. Nous allons donc faire œuvre de microhistorien et plonger dans les actions qui ont été entreprises durant ces années de forte fluidité par les deux associations du personnel de l'UNESCO : la *Staff Association* (STA), créée en 1946, c'est-à-dire la même année que l'Organisation elle-même, et l'Association internationale du personnel de l'UNESCO (AIPU), qui a vu le jour en 1980 suite à un conflit

-
7. Le matériau utilisé pour cet article est issu principalement de documents d'archives, pour certains inédits car puisés dans les archives mêmes des associations du personnel (véritables mines d'informations restées jusqu'ici étrangement inexploitées par les chercheurs), mais aussi d'entretiens semi-directifs (effectués dans le cadre de ma thèse de doctorat ; une centaine ont été réalisés) menés avec des « acteurs » de l'époque, ainsi que d'observation participante (via des stages, la fréquentation des lieux, et surtout pour ce qui nous intéresse, la participation aux réunions du club histoire de l'Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO (AAFU) depuis janvier 2005. Ces réunions mensuelles, de trois à quatre heures, sont consacrées à des thèmes divers relatifs à l'Organisation et regroupent des anciens fonctionnaires de l'UNESCO qui, pour la plupart, ont occupé des postes importants à la fin de leurs carrières).
8. Passeron J.-C., *Le Raisonnement sociologique*, Paris, Albin Michel, 2006, p. 145 sq.
9. Voir à ce propos Schelling T., *Stratégie du conflit*, Paris, PUF, 1960, et plus récemment, l'article d'Yves Buchet de Neuilly dans lequel il montre très bien que les diplomates (européens dans son cas) ne sont pas de « simples intermédiaires transparents entre le jeu bruxellois et le jeu des capitales » (« Devenir diplomate multilatéral. Le sens pratique des calculs appropriés », *Cultures & Conflits*, n°75, 2009).
10. Une des pierres d'achoppement, si ce n'est la principale, entre l'Unesco et les États-Unis, était le « Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication », le « NOMIC », qui remettait en cause la position hégémonique des multinationales américaines dans le secteur de l'information et de la communication. Pour la première fois en effet est posée la question de la « concentration des groupes de média », des déséquilibres des flux des dépêches d'agences (80% des informations dans le monde sont alors contrôlées par quatre agences de presse toutes occidentales), de programmes de télévision, de films et autres produits culturels », ainsi que des équipements. Les médias se sentant attaqués, vont réagir de manière on ne peut plus violente. Voir le mémoire de Pinay O., *Les États-Unis face au « Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication » : le triomphe du free flow of information (1974-1989)*, Université Paris 1, 2002, p. 63 sq.

interne à la STA à la fin des années 70. En traitant non pas d'une organisation internationale au cœur d'une crise mais d'une crise au cœur d'une organisation internationale ¹¹, nous voudrions montrer tout l'intérêt qu'il y a à étudier à la loupe le rôle de ces « indéracinables acteurs de la politique mondiale » que sont les fonctionnaires internationaux selon les termes de Christer Jönsson. D'ailleurs, ce dernier n'écrivait-il pas que « le postulat sur lequel se fonde le réalisme, à savoir que les États sont les principaux protagonistes sur la scène politique internationale en vertu de leur puissance militaire, nous a conduits à sous-estimer le pouvoir des fonctionnaires internationaux » ¹² ? Le présent article se veut en être une illustration.

Rappel : les raisons du départ

Les États-Unis avancent trois raisons pour justifier leur départ : d'une part, le budget et la mauvaise gestion, d'autre part le « biais idéologique des programmes » et enfin la « politisation ». Sans en détailler l'argumentation dans cet article, nous tiendrons pour acquis que leur départ s'explique principalement par un nombre croissant de programmes et de décisions de l'UNESCO allant à l'encontre des intérêts de secteurs et lobbies puissants aux États-Unis ¹³. La nouvelle administration républicaine (Ronald Reagan arrive au pouvoir à la fin de l'année 1980), proche de ces milieux, a ainsi donné une suite favorable à leurs demandes de retrait de l'Organisation, et ce, contre l'avis des spécialistes américains des domaines de compétence de l'UNESCO, que ce soit la commission nationale américaine pour l'UNESCO, la *National Academy of Sciences* ou les nombreux diplomates et organisations privées soi-disant consultés avant la prise de décision ¹⁴. Dans l'« *action memorandum* » ¹⁵ qu'il remet le 16 décembre 1983 au Département d'État, Gregory Newell (alors sous-secrétaire d'État chargé des relations avec les organisations inter-

-
11. Voir le n°75 de *Cultures & Conflits*, « Crises et organisations internationales », paru en 2009 sous la direction d'Yves Buchet de Neuilly et David Ambrosetti. Le présent article faisait originellement partie de ce dossier mais n'avait pu y être intégré faute de disponibilité de l'auteur au moment de la publication. Il est donc issu du même colloque organisé le 16 octobre 2008 à l'Institut des Sciences sociales du Politique, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, dans le cadre du Groupe d'Analyse et de Recherche sur les Crises Extrêmes (CNRS-GDR 2651).
 12. Jönsson C., « Organisation et coopération internationales : l'approche interorganisations », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n°138, novembre 1993, p. 550.
 13. Que ce soit le complexe militaro-industriel qui ne pouvait voir que d'un mauvais œil les programmes sur « la paix et le désarmement ». Ceux-ci consistaient principalement à financer des programmes de recherche en sciences sociales visant « la création d'une opinion publique favorable à l'arrêt de la course aux armements et au passage au désarmement », et qui faisait de l'UNESCO « *a strategic weapons think tank* » selon l'ambassadrice américaine de l'époque Jean Gerard ; ou encore, le lobby israélien pour ce qui est des programmes d'aide aux mouvements de libération nationale (l'UNESCO a par ailleurs été la première organisation internationale à condamner Israël dans la résolution 3.427 de novembre 1974) ; et bien sûr, les multinationales de l'information et de la communication, à propos du NOMIC, comme on l'a vu dans la note 10.
 14. Pinay O., *ibid.*, p. 76 sq.
 15. Document classé confidentiel (disponible aux archives de l'UNESCO), il constitue sûrement une des analyses d'après laquelle la décision de se retirer a dû être prise.

nationales, insiste principalement sur les « *long-standing adverse impact on U.S. interests* » qu'engendre l'appartenance à cette organisation, et ne s'attarde guère sur la gestion d'Amadou Mahtar M'Bow, le Directeur général de l'époque. Dans cette conjoncture critique, ce dernier va cependant représenter une « saillance situationnelle »¹⁶, véritable point de fixation pour tous les acteurs en jeu, qui ne s'explique pas uniquement du fait de sa fonction officielle. M'Bow focalisera en effet bien des reproches sur sa personne, que ce soit de la part du gouvernement américain, des médias occidentaux, mais aussi, plus étrangement pourrait-on penser, de la part de certains fonctionnaires de l'Organisation. Mais, avant d'aborder l'étude précise du comportement de ces fonctionnaires, il faut dans un premier temps commencer par déconstruire une entité qui peut sembler monolithique de l'extérieur : le « Secrétariat », ou « staff » dans le vocable indigène.

Les divisions internes au Secrétariat :

1) entre le DG et le reste des fonctionnaires

Ce groupe ne peut en effet être réduit à un ensemble homogène. Il existe tout d'abord une séparation observée aussi bien par les juristes¹⁷ que par les agents eux-mêmes, et qui consiste à distinguer d'un côté le DG et son équipe dirigeante, et de l'autre le « staff », c'est-à-dire les fonctionnaires internationaux. Ces derniers utilisent le terme d'« Administration » pour désigner les premiers. Ce clivage s'est opéré dès les premières années de l'organisation. Dans la crise qui nous intéresse, cette distinction va d'autant plus faire sens que certains groupes de fonctionnaires vont s'opposer explicitement au DG. D'ailleurs, dans un « rapport »¹⁸ élaboré en 2003 par l'Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO (AAFU) dont nous reparlerons en conclusion, n'est-il pas question « du rôle du Secrétariat *et* du Directeur général » durant cette crise, le rôle de chacun étant abordé de manière successive et bien séparée ?

D'un point de vue purement descriptif, le Secrétariat de l'UNESCO comprend, en 1984, 3444 fonctionnaires de 131 nationalités différentes. Cependant, 62,8 % de ces « membres du personnel », qui ont donc le précieux statut de « staff »¹⁹, sont issus du groupe I²⁰, c'est-à-dire le groupe occidental (qui comprend les États-Unis). Ce chiffre, bien que toujours important en

16. Dobry M., *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1992, p. 198 sq.

17. Voir les manuels sur les organisations internationales et de droit international.

18. Rapport non publié, intitulé « la crise de l'UNESCO des années 80 », disponible à l'AAFU.

19. On ne prend donc pas en compte les surnuméraires, stagiaires, consultants et autres « aspirants » à la fonction publique internationale. Si nous n'avons pas de chiffres pour ces deux premières catégories, nous savons que 779 consultants ont été recrutés en 1983, dont *plus de la moitié* appartenaient au groupe I. Sur l'importance, bien réelle, du *statut* au sein des organisations internationales, voir notre article « Les stratégies d'influence des États membres sur le processus de recrutement des organisations internationales : l'exemple de la France », *Études internationales*, vol.38, n°4, décembre 2007.

1984, n'a fait que baisser depuis la création de l'UNESCO. A l'époque, en 1946, le Secrétariat de l'UNESCO comme ses organes directeurs (Conseil exécutif et Assemblée générale) étaient en effet un « club d'Occidentaux ». Avec la décolonisation et par conséquent l'arrivée massive de nouveaux pays originaires du Sud principalement, l'UNESCO va progressivement « changer de couleur »²¹. La nomination à la tête de l'UNESCO en 1974 d'un Sénégalais, Amadou Mathar M'Bow, premier Africain à prendre la direction d'une des principales organisations internationales au sein du système des Nations unies²², ne fait qu'entériner ce phénomène.

Mais au sein du Secrétariat, cette évolution ne s'est pas faite sans heurt. Le principe d'une meilleure « répartition géographique », un des deux principaux impératifs en matière de personnel (et donc de recrutement) depuis les origines, a toujours été un sujet délicat, l'association du personnel, la STA, l'association « historique » de l'UNESCO, préférant toujours mettre en avant le principe de compétence. Dans ses publications, cette association a même parfois semblé opposer les deux principes comme dans un document, datant de 1983²³, où l'on peut lire que « la tentation de considérer le Secrétariat comme une “poubelle dorée” est d'autant plus forte que les conditions d'emploi dans certains pays sont moins favorables que dans le Secrétariat ». Plus loin, toujours dans ce même document, la STA propose une épreuve écrite avant tout recrutement afin « d'éviter le recrutement d'une personne couverte de diplômes mais incapable de rédiger trois lignes ». « La compétence professionnelle doit recevoir la priorité [...] » est-il écrit, alors que l'importance de la répartition géographique du Secrétariat n'est à aucun moment mentionnée (nous sommes alors en 1983, et quelques mois plus tard le discours aura complètement changé...).

Ce principe est donc critiqué plus ou moins ouvertement par une certaine catégorie de fonctionnaires au nom du principe de compétence, laissant entendre que ces deux principes sont incompatibles. Michel Prévost, bien qu'il reconnaisse que « sans doute fallait-il ouvrir plus largement nos rangs aux compétences du “Tiers-Monde” », s'en fait l'écho dans ses mémoires quand il écrit que, « sous couvert de répartition géographique, s'établit un clientélisme

20. Il y en a cinq : le groupe II est composé des pays socialistes (4,1 % du personnel) ; le groupe III, des pays d'Amérique latine et Caraïbes (8,3 %) ; le groupe IV, de l'Asie et Pacifique – y compris la Chine et le Japon, l'Australie et la Nouvelle Zélande sont quant à eux dans le groupe I – (8,7 %) ; enfin, le groupe V est souvent divisé en deux avec d'un côté les pays arabes (7,5 %) et de l'autre l'Afrique (8,6 %).

21. Michel Prévost, fonctionnaire de l'UNESCO de 1949 à 1983, en rend compte dans ses mémoires, p. 87 sq., *Chez les UNESKIMOS, Mémoires d'un ancien fonctionnaire de l'UNESCO (1949-1983)*, manuscrit disponible aux archives de l'UNESCO, remis en décembre 1996.

22. L'UNESCO avec l'OIT, l'OMS et la FAO, sont communément appelées les « big four » au sein du système onusien.

23. « Réformes proposées par la STA pour améliorer le fonctionnement de l'Organisation », 1983.

de plus en plus ouvert. [...] C'est alors que nous avons commencé à dire : « nous étions entrés dans le système des NU pour le servir ; voici que sonne l'heure de ceux qui y entrent pour s'en servir. » Je n'eus pas de mal à me rendre compte d'une baisse du niveau moyen des nouvelles recrues. [...] L'incompétence chasse la compétence »²⁴.

Les divisions internes au Secrétariat :

2) *entre les fonctionnaires eux-mêmes*

C'est dans ce contexte tendu qu'intervient « la rupture » entre fonctionnaires qui se matérialise par la création d'une seconde association du personnel. Devant ce que certains n'hésitent pas à qualifier de « racisme »²⁵, mais aussi et surtout, peut-être, devant l'impossibilité de réformer l'historique « association du personnel », un groupe de fonctionnaires, majoritairement originaires du Sud, crée en 1981 sa propre association : l'Association internationale du personnel de l'UNESCO (AIPU). Ce « schisme », « qui met un terme à une tradition unitaire d'un tiers de siècle »²⁶, est vécu comme un véritable traumatisme par les agents et aujourd'hui encore la plaie est toujours ouverte comme le prouve l'émotion avec laquelle en parlent en entretien les fonctionnaires actifs ou retraités.

Il est peut-être difficile de s'imaginer la réelle inimitié qui anime les membres du Secrétariat à cette époque. Michel Prévost, un des « éléphants » ou « barons » de la STA (vocables indigènes désignant les anciens présidents de l'association restés influents), utilise dans ses mémoires les termes de « séides », « adversaires », « opposants », ou « ennemis » pour qualifier les membres de l'AIPU. En 1980, une fois « la scission consommée »²⁷, le Comité exécutif de la STA publie une note dans laquelle il explique : « on comprend dès lors la très vive émotion qu'une telle démarche a provoquée dans le personnel, qu'il se trouve à Belgrade, à Paris ou hors siège, et que partagent également nos collègues retraités. Cette émotion s'explique d'autant mieux que l'histoire de l'Association du personnel est liée depuis les origines à celle de l'Organisation et que l'Association s'est *toujours* voulu la gardienne de l'unité du personnel [souligné par l'auteure] »²⁸.

24. Prévost M., *op.cit.*, p. 255-256.

25. C'est par exemple l'interprétation de l'actuel doyen des médiateurs de l'UNESCO, Amara Camara, qui a été un témoin privilégié des événements en tant qu'acteur. De nationalité guinéenne, entré en 1971 à l'UNESCO, il fait partie du Comité exécutif de la STA en 1978 avant que ce comité ne soit « renversé » par un « comité des Sages » composé des « barons » de la STA. Il participe ensuite à la création de l'AIPU, fera partie des fonctionnaires à donner un pourcentage de leur salaire à l'UNESCO lors de la crise (voir la suite de l'article) et fondera, à sa retraite, en 2007, l'ONG Kosimankan. Son parcours est à mettre en parallèle avec ceux des « barons » de la STA (voir l'annexe).

26. Supplément d'*Opinion*, le bulletin de la STA, n° 10/1980.

27. Titre d'une contribution de l'ouvrage réalisé pour les soixante ans de l'organisation par l'Association des Anciens Fonctionnaires de l'UNESCO : AAFU, *L'UNESCO racontée par ses Anciens*, UNESCO, 2006, dont nous reparlerons en conclusion.

28. *Ibid.*, p. 197.

Par le passé, des tendances séparatistes s'étaient déjà manifestées en effet, comme lorsque dans les années cinquante, un groupe de professionnels²⁹ avait tenté de créer sa propre association³⁰. Mais ces tendances n'avaient jamais abouti. Comme il est dit plus haut, la STA se veut « la gardienne de l'unité du personnel » ; elle, qui se confond depuis les origines avec l'organisation elle-même, revendique le monopole de la défense de « l'intérêt véritable de l'UNESCO »³¹. Lors de la « crise » provoquée par le départ des États-Unis, on assiste à une véritable lutte entre les deux associations du personnel de l'UNESCO pour définir ce qu'est justement cet intérêt.

L'enjeu : définir « l'intérêt véritable de l'UNESCO »

Pour comprendre l'attitude des membres de la STA durant ces années de crise, il faut savoir que les « barons » de cette association rendent le DG responsable de cette scission. Les fonctionnaires de l'époque, membres de la STA, et qui sont aujourd'hui majoritairement à l'AAFU (ce qui a son importance pour comprendre les publications de cette association), ont propagé dès les années 1980 – et continuent toujours à le faire plus de vingt ans après³² –, une version de l'histoire que les archives de la STA elles-mêmes démentent³³, à savoir que M'Bow serait lui-même à l'origine de cette deuxième association, et ce, dans le but de « diviser pour mieux régner »³⁴. Par ailleurs, la remise en cause de la distinction évoquée précédemment entre le DG et le reste du Secrétariat (que l'AIPU opère dès sa création³⁵) ne fait que conforter pour les membres de la STA le sentiment que l'AIPU est « une création de M'Bow », ce qui lui vaudra d'être taxée dès ses origines de « syndicat jaune »³⁶.

-
29. Les organisations internationales comprennent deux grandes catégories de membres du personnel : les services généraux (G) et les professionnels (P). La première comprend les personnels de service et de bureau qui sont recrutés au niveau local essentiellement. Les professionnels eux sont en charge des fonctions de conceptions et de responsabilités, et sont recrutés internationalement. Sur les différentes stratifications officielles ou non au sein des organisations internationales, voir notre papier dans la revue *Études internationales, op.cit.* En 2000, les G créeront leur propre association, baptisée « Le Syndicat », mais celle-ci ne sera jamais reconnue par l'administration.
30. Voir notre thèse de doctorat. Prévost en parle également p. 58 sq.
31. Dans le supplément n° 10 d'*Opinion* d'octobre 1980, après le « putsch » de 1979 donc, on peut lire par exemple : « parce qu'elle constitue une partie intégrante de l'Organisation et qu'elle ne peut par conséquent *que* [souligné par nos soins] travailler au service de ses objectifs, l'Association s'est toujours efforcée de prendre des positions raisonnables et modérées. C'est pourquoi elle éprouve le sentiment et conserve la conviction de défendre l'intérêt véritable de l'UNESCO [...] ».
32. Cette « version » m'est revenue à plusieurs reprises dans les entretiens menés dans le cadre de ma thèse.
33. Nous ne rentrerons pas dans la démonstration faute de place, mais même Prévost avoue qu'il s'agit bien d'une « crise interne à la STA » dans ses mémoires, p. 287.
34. Cette version sera uniquement reprise dans l'ouvrage de Spaulding S. et Lin L., *Historical Dictionary of UNESCO*, Lanham, The Scarecrow Press, 1997, dont la valeur historique peut être facilement questionnée, Spaulding étant diplômé dans le domaine de... l'éducation ! Et c'est à ce titre qu'il a été Directeur du secteur de l'éducation à l'UNESCO. Quant à Lin Lin, elle était à l'époque de l'écriture de cet ouvrage doctorante au sein du département où enseignait Seth Spaulding, c'est-à-dire à la *School of Education* de l'université de Pittsburg.
35. Par exemple, le bulletin d'information de l'AIPU s'appelle *Consensus*.

Dès le départ donc, les membres de l'AIPU sont considérés comme des « traîtres », et « l'ennemi à abattre » est désormais M'Bow. C'est bien en effet en ces termes qu'il faut comprendre le rapport qu'entretient une partie du personnel de l'UNESCO avec le Directeur général à partir de la fin de l'année 1980. Les agents parlent en effet de « haine » à son égard, ce qui expliquerait le boycott dont est actuellement l'objet M'Bow à l'AAFU ; boycott d'autant plus visible que son prédécesseur, le Français René Maheu, Directeur général de 1960 à 1974, fait, lui, l'objet d'un véritable culte³⁷. Dernier exemple en date de ce flagrant boycott à l'égard d'Amadou Mahtar M'Bow, la publication de l'AAFU publiée pour les soixante ans de l'UNESCO³⁸ : la deuxième partie de cet ouvrage, intitulée « une idée qui prend corps », s'arrête de manière significative aux « années René Maheu », en 1974, après avoir passé en revue les programmes et la vie de l'Organisation sous les périodes de règne de tous les précédents directeurs généraux, à l'exception donc de celle de M'Bow. La période durant laquelle M'Bow était à la direction générale n'est même pas mentionnée. On pourrait croire que l'ouvrage n'aborde aucune question après 1974, ce qui expliquerait cette « absence », mais il n'en est rien ; deux thématiques, l'action syndicale et les « premiers pas à l'UNESCO » (troisième partie), sont étudiées pour les années 80. Pas un mot par contre sur les réalisations de M'Bow.

Les attaques dont il est l'objet à partir des années 1981-82 de la part de l'administration et des médias américains ne sont donc pas vécues de la même manière par les membres du Secrétariat. Fin 1983, par exemple, au plus fort de la crise (au moment où les États-Unis déposent leur préavis de départ, ce qui officialise ce dernier et lance la procédure de retrait), plusieurs membres de la STA démissionnent ou font valoir leur droit à la retraite anticipée, privant ainsi l'UNESCO de cadres expérimentés et alimentant surtout les rumeurs de mauvaise gestion, d'autoritarisme et d'arbitraire de M'Bow. Parmi eux, on retrouve certains « barons », dont Michel Prévost et Pierre Henquet³⁹, ou des directeurs occupant des postes importants et jouissant d'une notoriété dépassant le cadre de l'UNESCO (c'est le cas de Pierre de Senarclens, alors Directeur de la division des Droits de l'Homme au sein du secteur des Sciences Sociales). Certaines lettres de démission sont rendues publiques et circulent auprès des journalistes qui s'en servent dans leurs interviews avec M'Bow. Si l'on s'appuie sur la définition du loyalisme que propose Albert O.

36. Et ce terme était toujours utilisé en 2007 par la présidente de la STA pour parler de l'AIPU.

37. Pour preuve, le prix de la fonction publique internationale créé en 1991 par la STA, et qui porte son nom en « son hommage » (sur ce prix, voir notre article, « La gestion des ressources humaines dans la fonction publique internationale. L'impact des réformes en cours à l'UNESCO sur le principe d'indépendance », in Guerard S. (dir.), *La GRH en questions : une perspective internationale*, Paris, L'Harmattan, 2007), ou les publications et colloques que lui consacre l'AAFU (mais aussi la STA), publications largement apologetiques.

38. *L'UNESCO racontée par ses Anciens*, op.cit.

39. Français et anciens présidents de la STA tous les deux, entrés à l'UNESCO respectivement en 1949 et 1946, ils sont alors de grade P5 (le plus haut grade de la catégorie professionnelle, juste en dessous de celle des directeurs). Voir l'annexe.

Hirschman, à savoir « le fait pour un sujet d'ajourner sa défection malgré le malaise et le mécontentement qu'il ressent »⁴⁰, on ne peut que constater l'écart qui existe entre les actes de ces « ténors » de la STA (leur démission en pleine crise⁴¹) et leur continuelle revendication de loyauté à l'institution.

« *Le Syndicat des Traqueurs de l'Arbitraire* »

Si certains partent, d'autres profitent au contraire de cette conjoncture critique pour faire leur entrée sur le devant de la scène, d'abord associative, puis face à une audience beaucoup plus large du fait de la forte médiatisation de la crise dans laquelle est plongée l'UNESCO. C'est le cas de Bruno de Padirac. En 1983, il entre au sein du Comité exécutif de la STA en tant que vice-trésorier, puis en devient président l'année suivante. A partir de ce moment, il agrémente *Opinion*⁴² de dessins plus ou moins explicites, plus ou moins farfelus, où il se met littéralement en scène en tant que « dangereux révolutionnaire », rebaptisant la STA (*Staff Association*) « le Syndicat des Traqueurs de l'Arbitraire »⁴³. Emporté par ce rôle incongru mais sûrement fortement désiré⁴⁴, de « justicier », de « défenseur de la liberté d'expression »⁴⁵, il se lancera en décembre 1985 dans la toute première grève de la faim qu'a connue le système des Nations unies pour exiger que les représentants des associations participent au « plan de redéploiement du personnel ».

Le fait que cette grève de la faim, moyen d'action totalement inédit dans le répertoire d'action des fonctionnaires internationaux⁴⁶, intervienne précisément à cette date, et pour cette revendication, est significatif à plus d'un titre. D'abord, ce décalage temporel renvoie au fait que pour une partie du personnel, que Padirac représente autant à titre personnel qu'en tant que président de la STA, la « vraie » crise commence non pas avec le départ des États-Unis en 1983, mais avec la menace de perdre éventuellement son emploi, en 1985 – d'ailleurs, il est tout à fait symptomatique de lire, plus de vingt ans après les faits, que « décembre 1985 est considéré pour la plupart des membres du personnel comme un épisode déterminant dans la vie de l'Organisation »⁴⁷. La

40. Hirschman A., *Face au déclin des entreprises et des institutions*, Les Éditions ouvrières, 1972, p. 106.

41. « Les rats quittent le navire » est l'expression utilisée par un membre de l'AIPU pour en rendre compte.

42. Bulletin d'information de la STA, publié mensuellement la plupart du temps et se présentant sous la forme d'un petit fascicule d'une quarantaine de pages en moyenne, *Opinion* comprend toutes les informations intéressant les fonctionnaires de l'Organisation, aussi bien sur l'actualité de l'association que de l'organisation et du système des Nations unies dans son ensemble.

43. *Opinion*, n° 5, mars 1984.

44. Rappelons aussi que pour Michel Dobry, « l'investissement des rôles du passé » (ce à quoi peut s'apparenter ce rôle de « justicier » ; on y reviendra) constitue un type de réponse possible à une situation de fluidité. Voir Dobry M., *op.cit.*, p. 289.

45. Plusieurs numéros d'*Opinion* porteront sur « la défense de la liberté d'expression » et dénoncent « la censure » dont serait victime la STA.

46. A notre connaissance, dans toute l'histoire du système des Nations unies, aucun autre fonctionnaire international n'a utilisé ce moyen d'action.

décision des États-Unis de se retirer, pourtant extrêmement grave pour l'UNESCO et son personnel (elle avait pour objectif, pour aller vite, de « détruire »⁴⁸ l'Organisation), n'est en effet jamais condamnée, ni même commentée ou mentionnée par la STA durant toute la période critique des années 1983-1984. Au contraire, les documents publiés par cette association durant cette période donnent l'impression d'un acharnement systématique à l'encontre du Directeur général et de l'administration de l'UNESCO, qui se sont retrouvés alors attaqués à l'extérieur comme à l'intérieur. C'est en ce sens qu'il faut comprendre l'affirmation du magazine *Fraternité Matin* d'Abidjan qui écrit à propos de M'Bow dans son édition du 30 juin 1984, « que l'homme est l'objet de tirs croisés [...] ». D'ailleurs, dans le discours qu'il adresse au personnel le 5 janvier 1984, M'Bow dit regretter « le manque d'intégrité et de dévouement d'une certaine partie du personnel, en particulier les fonctionnaires de classe P-4 et P-5 provenant des États membres d'Europe de l'Ouest ». Un an plus tard, le 20 février 1985, il demande tout bonnement à la STA de « cesser cette guérilla ».

Dès 1983 en effet, des documents de la STA ont servi à alimenter l'argumentaire relatif à la mauvaise gestion et au budget des partisans du retrait. L'ambassadrice des États-Unis auprès de l'UNESCO de l'époque, Jean Gerard, s'appuiera par exemple sur les résultats d'une enquête effectuée par la STA qui montrerait que « *of those polled, a mere 2,5% believed that UNESCO made promotions on the basis of professional efficiency!* »⁴⁹. Les résultats de cette enquête de la STA vont également être repris par les médias⁵⁰, et même étonnamment par un universitaire⁵¹, pour disqualifier la politique du personnel du Directeur général. Dans le numéro d'*Opinion* de mai 1984, intitulé explicitement « pas de fumée sans feu... », le Comité exécutif de la STA revient sur cette enquête effectuée en moins d'une semaine (du 21 au 25 mars 1983) et dont les résultats ont été dépouillés « en une soirée par une trentaine de personnes » (p. 6). A aucun moment le Comité ne doute pourtant de la validité de son « enquête », dénommée tour à tour « questionnaire », « enquête d'opinion », voire simple « consultation » comme dans son bulletin de septembre 1983 (p. 34). Surtout, ce n'est pas sans fierté que le Comité exécutif de la STA précise dès la première phrase de son éditorial que cette enquête « est citée dans la presse et dans les documents officiels d'États membres ou de groupes d'États membres [...] », sans préciser pour autant de

47. *Opinion*, n° 3-4, 2006, p. 19.

48. Newell avait en effet utilisé ce terme dans sa conférence de presse du 16 février 1984, non pour exposer les raisons officielles du retrait de son pays, bien sûr, mais pour effrayer semble-t-il, Newell précisant que, « à vrai dire, il suffirait que trois, quatre ou cinq autres pays décident de se retirer de l'UNESCO pour détruire l'Organisation. » On rappellera que le Royaume-Uni et Singapour se retireront de l'organisation un an après les États-Unis.

49. « *Speech presented by Ambassador Jean Broward Shevlin Gerard at the Swedish Club*, Paris, January 10, 1984 », document d'archive UNESCO, p. 9.

50. Comme dans l'éditorial du *New York Times* du 21 décembre 1983, « U.S. quit UNESCO ».

51. Pierre de Senarclens la cite dans son ouvrage *La Crise des Nations Unies*, op.cit., p. 193.

quels États membres il s'agit (en l'occurrence, l'État membre en train de « torpiller » l'UNESCO...).

Des routines inchangées jusqu'en 1985

Alors que l'UNESCO et son DG étaient attaqués durant les années 1983-84, la STA était apparemment restée à cette époque « sereine » comme le prouvent les activités de ses « commissions récréatives ». Ces dernières ont en effet continué de fonctionner normalement : « la section Voile, qui participe conjointement avec l'OCDE à la base de Saint-Quentin-en-Yvelines, a maintenant un bateau stationné à Lauréacourt sur la Seine, à Mantes-la-Jolie. La section a organisé, *comme par le passé* [souligné par nos soins], des stages et croisières en Méditerranée et en Atlantique »⁵². On peut même noter une certaine « vitalité » de ces activités : deux sections sont créées, une de bridge et une de stretching, et un groupe de théâtre franco-espagnol s'est constitué. La commission des voyages culturels enregistre pour sa part une augmentation du nombre de ses participants : 188 voyageurs en 1984, contre 124 en 1983. Les activités du club de photographie ont également repris en 1984 ; on a acheté du matériel d'encadrement pour organiser une exposition sur le thème de « La nature » en décembre, c'est-à-dire au moment où les États-Unis quittaient effectivement l'Organisation.

On ne remarque donc, étrangement, aucun changement dans les routines des agents. C'est même en 1984 qu'est entreprise « une étude sur la formation à l'UNESCO ». La STA paye les services d'un consultant extérieur, Jean Sur, pour élaborer un rapport sur « la formation dans un contexte international : études et propositions pour le personnel de l'UNESCO ». Selon nous, ces multiples exemples illustrent tout à fait l'hypothèse de la régression vers les habitus⁵³ caractéristique des contextes de fluidité⁵⁴ ; au moment même où leur monde s'écroule, ces fonctionnaires essayent coûte que coûte de perpétuer leurs routines, de continuer leur quotidien comme si de rien n'était, de s'accrocher à un passé qui n'est déjà plus. Le fait d'avoir précisé « comme par le passé » à propos des activités de la section voile (voir la citation ci-dessus) est un bon indicateur que, justement, rien n'est plus « comme par le passé ». Et quand en 1985 le rapport sur la formation sera publié dans un numéro spécial bilingue d'*Opinion*, celui-ci passera bien évidemment complètement inaperçu et paraîtra totalement déconnecté des préoccupations du moment, les membres de la STA ayant alors enfin compris ce qui arrivait. Il faut attendre en effet le 18 février 1985 pour que la STA décide de se réunir en « session extraordinaire » pour réfléchir « sur les conséquences du retrait d'un État membre » (sans préciser lequel cependant, comme si les États-Unis étaient un

52. Bilan 1984, in *Opinion*, n°3, 1985.

53. Voir Dobry M., *op.cit.*, p. 239 sq.

54. Bien que cette hypothèse n'explique pas tout, comme nous le verrons dans l'avant-dernière partie de cet article.

État membre comme les autres). La création d'« un groupe de réflexion, d'action et d'information, intitulé Action Crise » y est décidée, groupe qui publiera pas moins de vingt bulletins d'informations durant l'année 1985, en plus des numéros et suppléments d'*Opinion* qui traitent également de « la » crise. La crise pour eux ne se déroule pas en 1983-84, mais en 1985-86.

Les fonctionnaires de l'UNESCO se mobilisent d'autant plus à partir de cette date de 1985 que la crise s'est généralisée au système des Nations unies dans son ensemble. Après leur retrait de l'UNESCO, les États-Unis ont en effet continué leur croisade contre le multilatéralisme et ont bloqué leur contribution à l'ONU, entraînant l'Organisation mondiale dans une crise financière sans précédent. Les répercussions de cette dernière se font sentir sur toutes les organisations internationales soumises au régime commun des Nations unies, dont fait partie l'UNESCO notamment. Pour faire face à la crise, plusieurs rapports proposent, entre autres mesures, une baisse générale des salaires de 3 %, la diminution des congés annuels d'une ou deux semaines, la suppression de l'indemnité pour frais d'études, pour l'expatriation, etc.⁵⁵. A ce niveau, c'est donc la Fédération internationale des associations de fonctionnaires internationaux, plus connue sous son sigle anglo-saxon de FICSA, qui prend les choses en main. Plusieurs actions sont initiées, dont notamment une campagne d'information et de relations publiques. Dans cette veine, la FICSA publie le 11 avril 1986 un document intitulé « l'image de la fonction publique internationale », qui « a pour but de rendre chaque fonctionnaire conscient [souligné par nos soins] de son rôle dans l'image que les représentants des États Membres, les médias et le grand public ont des fonctionnaires internationaux ». La FICSA insiste dans cette note sur le fait que : « les représentants des États Membres et délégués aux conférences, réunions, groupes de travail nous observent. [...] Nous avons vis-à-vis d'eux une obligation de réserve. Les représentants du personnel qui ont accès aux organes directeurs sont chargés d'exposer le point de vue du personnel et ses problèmes. Abstenons-nous donc dans nos rapports avec les représentants des États membres et les délégués de critiquer nos organisations. Il en est de même à l'égard du public et des médias. [...] Dans les publications du personnel, il faut aussi veiller à ce que des articles qui nous font sourire car l'autocritique humoristique nous aide parfois à surmonter nos frustrations puissent être utilisés par nos détracteurs. »

Cette note est intéressante à plus d'un titre. D'abord, la dernière recommandation citée montre qu'effectivement, « l'interdépendance tactique élargie », une des propriétés des contextes de fluidité, « a pour effet important de contribuer à réduire considérablement le contrôle que les acteurs ont sur la portée de leurs propres actes et sur la signification qui leur est attachée dans le cours de la confrontation »⁵⁶ – l'utilisation de l'enquête de la STA relevant

55. Voir le document FICSA/N/87, du 6 octobre 1986.

bien de ce cas. Deuxièmement, cette note appelle très clairement à une clôture du jeu à l'égard de l'extérieur mais, comme lors de la crise qui a abouti à la démission de la Commission européenne analysée par Didier Georgakakis, « cet appel à la clôture de l'institution sur elle-même intervient à un moment où le jeu s'est déplacé de l'intérieur vers l'extérieur »⁵⁷ ; il est donc beaucoup trop tard. Enfin, le fait que cette note ait pour but explicite « de rendre chaque fonctionnaire *conscient* de son rôle » fait plutôt pencher l'explication du comportement des membres de la STA du côté de l'inconscience.

En tout cas, par cette note, c'est toute l'action de Padirac et de la STA qui est désavouée, bien que la FICSA se garde de citer des noms⁵⁸. Mais les exemples ne manquent pas. En mai 1984, notamment, Padirac n'ayant pas été autorisé par le président du Conseil exécutif (et non par le DG) à intervenir lors d'une réunion du Conseil exécutif, il avait crié à la « censure » et décidé unilatéralement de distribuer aux délégués des États membres, aux abords de la salle de réunion, le discours qu'il aurait voulu faire (discours au ton et au contenu pamphlétaire). Suite à cette action « inutilement provocatrice » et « ne pouv[ant] que susciter trouble et confusion » selon l'administration de l'UNESCO, le sous-directeur général pour l'administration lui envoie une lettre pour lui faire part de son indignation et lui faire connaître les principes qui régiront dorénavant les demandes d'intervention des représentants du personnel devant les organes délibérants. Et Padirac d'y répondre par une lettre de plusieurs pages qu'il enverra également aux délégués permanents des États membres, « dans un souci de clarté » écrit-il, violant ainsi le Règlement du personnel de l'UNESCO.

Il faudra donc attendre la note de la FICSA d'avril 1986 pour que de telles actions soient condamnées⁵⁹. Pendant plus de trois ans cependant, « la politique du Comité exécutif de la STA [sera] plébiscitée »⁶⁰ par une partie des fonctionnaires de l'UNESCO. En mars 1985, dans sa résolution intitulée « conséquences pour le personnel du retrait des États-Unis d'Amérique », l'assemblée du personnel réunie en session extraordinaire félicitait encore « le Comité exécutif de la STA, et en particulier le Président de l'Association [Padirac donc], de la correction, du bon sens et du courage dont ils ont fait preuve tout au long de leur mandat actuel, et les incite à poursuivre leur action dans le même sens et avec vigueur »⁶¹. Comment alors expliquer un tel comportement ?

56. Dobry M., *op.cit.*, p. 161.

57. Georgakakis D., « La démission de la Commission européenne : scandale et tournant institutionnel (octobre 1998-1999) », *Cultures & Conflits*, n° 38-39, 2000, p. 53.

58. Ce que l'on comprend facilement lorsque l'on connaît les liens de la FICSA et de la STA et de leurs présidents respectifs. La STA est d'abord membre fondateur de la FICSA qui a vu le jour à Paris en 1952. Puis et surtout, en 1986, c'est Witold Zyss qui est alors président de la FICSA (il l'avait déjà été en 1970-71). Zyss, Israélien, est un des « ténors » de la STA (voir l'annexe).

Explication : inconscience ou/et malveillance ?

Pour comprendre l'adhésion d'une partie du personnel de l'UNESCO aux actions de la STA ainsi que les actions elles-mêmes pendant ces années de forte fluidité, l'hypothèse de la régression vers les habitus ne suffit pas. Les conjonctures critiques entraînent généralement une « déssectorisation conjoncturelle de l'espace social », engendrant, entre autres, une synchronisation des rythmes sectoriels ⁶² et l'évasion des calculs : « les acteurs situés dans un secteur affecté par des mobilisations multisectorielles tendent à faire prévaloir dans leurs calculs pertinents un univers de référence, des indices et repères pour l'évaluation de la situation largement externes à la logique sociale spécifique à ce secteur » ⁶³. Or, on n'observe rien de tel dans le cas qui nous occupe. Les fonctionnaires que nous étudions ont gardé leur propre temporalité (la crise pour eux, se situe en 1985-86, et non pas en 1983-84), et on constate un acharnement à ne prendre en compte que la logique très restreinte de leur secteur, en l'espèce la STA, comme lorsque le comité exécutif de cette association s'est félicité que leur enquête soit « citée dans la presse et dans les documents officiels d'États membres ou de groupes d'États membres [...] », sans se soucier à quelle fin elle l'était et dans quel contexte.

Faut-il alors considérer que ces agents n'avaient pas « conscience », pour reprendre le terme utilisé dans la note de 1986 de la FICSA (citée précédemment), des logiques de situation dans lesquelles ils étaient immergés ? Ne peut-on pas y voir plutôt de la malveillance tout simplement à l'égard de M^oBow ? On l'a dit : ces agents avaient de la « haine » pour leur Directeur général, et ce sentiment extrême explique bien des comportements irrationnels. Ajoutons à cela un racisme assumé ou sous-jacent selon les personnes, et cet épisode de l'UNESCO devient plus compréhensible. L'argument des « affinités culturelles », si paradoxal cela soit-il pour une population qui revendique haut et fort son « internationalité », son « ouverture d'esprit », quand ce n'est pas son « intelligence » ⁶⁴, est en effet avancé par l'actuelle présidente de la STA, Marie-Thérèse Conilh de Bessac ⁶⁵ – laquelle n'a significativement adhéré à la STA qu'en 1985. Elle explique qu'elle n'a « pas voulu entrer à l'AIPU parce que... culturellement parlant j'étais un peu perdue

59. Même si, il faut le souligner, aucune « condamnation » à proprement parler n'a jamais été formulée explicitement à l'encontre du comportement de Padirac. Au contraire même, puisque celui-ci est considéré comme une « institution » au sein de l'UNESCO (voir l'annexe).

60. *Opinion*, Supplément n° 11/1985, *Action Crise*, n° 3.

61. *Opinion*, n° 3/1985.

62. Dobry M., *op.cit.*, p. 163.

63. *Ibid.*, p. 143.

64. Une des revendications phares de la STA était en effet une plus grande « participation du personnel à la vie de l'UNESCO, à la prise de décision et à l'exécution du programme » dans le « but d'associer les meilleurs cerveaux », rappelant de cette manière que les « fonctionnaires internationaux ont été choisis pour leur intelligence [...] ». Document de la STA publié le 9 juillet 1984, intitulé « Réformes proposées par l'association du personnel de l'UNESCO pour améliorer le fonctionnement de l'UNESCO » ; pp. 10-11.

65. Voir l'annexe.

[...]. Pour résumer d'une façon très primaire, ça a été le continent africain et le continent européen. Voilà. »⁶⁶. Depuis la création de l'AIPU en 1981, la STA représente de fait, bien qu'elle s'en défende au nom d'une certaine « universalité », le « camp occidental » et ceci à tel point que, lors de l'exercice de redéploiement du personnel en 1985-86 qui fait suite au plan obligé d'austérité, le raisonnement utilisé par la STA pour défendre l'emploi des fonctionnaires de nationalité américaine viendra contredire celui qu'elle tenait quelques mois auparavant⁶⁷.

La défense des pairs

Une des conséquences du retrait des États-Unis est en effet la suppression de 570 postes au sein du Secrétariat, soit près d'un sixième. Certains États membres proposent donc de licencier en priorité les fonctionnaires ressortissant d'États membres surreprésentés (comme la France), et surtout d'États non membres de l'UNESCO (une des conditions pour faire partie du Secrétariat est en effet d'être ressortissant d'un État *membre* de l'UNESCO), à savoir les États-Unis qui, surreprésentés au sein du Secrétariat, totalisaient à eux seuls 158 postes de membres du personnel (soit 5,3 % de l'ensemble du personnel), sans compter les 50 contrats de consultants sur 779 (soit 6,4 %) occupés par leurs ressortissants⁶⁸. Cette solution aurait eu de surcroît l'avantage d'améliorer la répartition géographique du personnel qui est un des impératifs en matière de personnel mais qui est, on l'a vu, assez mal acceptée par une certaine catégorie de fonctionnaires.

Pourtant, lors de son intervention devant la Conférence générale, moins d'un an après la publication du document dans lequel la STA critiquait fortement ce principe (voir ci-dessus), Bruno de Padirac plaidera avec force pour le maintien de « la présence au sein du Secrétariat des principaux systèmes d'expression, de représentation, de valeur et d'action en vigueur dans le monde. En effet, – on l'oublie trop souvent – les origines géographiques et culturelles variées du personnel composant le Secrétariat sont les garants de sa neutralité et contribuent à sa créativité »⁶⁹. Discours qui tranche étonnamment avec les précédents sur ce sujet, comme on l'a vu plus haut, mais la défense des « pairs » n'en est plus alors à une contradiction près ; il s'agit en effet de défendre les postes des fonctionnaires de nationalité américaine. De plus, la STA va habiller cette défense de la cause la plus noble qui soit pour tous les fonctionnaires de l'UNESCO : le principe d'indépendance de la fonction publique internationale.

66. Entretien du 29/08/2008.

67. Cf. note de bas de page 22.

68. Il en sera de même pour les Britanniques, très largement surreprésentés depuis les origines de l'UNESCO et qui totalisaient par exemple 100 postes de consultants sur 779 en 1983, soit 12,8 %.

69. Document STA/85/62.

Dans sa lutte contre la solution de licencier en priorité les fonctionnaires ressortissants d'États non membres de l'UNESCO et d'États membres surreprésentés, la STA mobilise en effet ce principe d'indépendance qui, avec celui de l'unité du personnel, constitue les fondements mêmes de la fonction publique internationale. Le supplément n°21 d'*Opinion* du 7 octobre 1985 s'intitule ainsi : « Menaces contre l'emploi de nos collègues ressortissants des États-Unis d'Amérique et contre le principe d'indépendance ». Il faut connaître l'histoire du système des Nations unies et de ses fonctionnaires internationaux pour comprendre à quel point ce principe est fédérateur pour ces derniers qui, dès les toutes premières années du système, se sont battus et se battent encore en 1985 pour assurer la défense de ce principe dont une des violations les plus graves est l'emprisonnement voire l'assassinat de fonctionnaires internationaux par leur pays de nationalité.

Cependant, dans la situation qui nous intéresse, ce n'est pas ce principe qui est menacé, même s'il est mobilisé par les membres de la STA ; en effet, il n'y a pas d'atteinte à « l'indépendance » des fonctionnaires américains ou occidentaux de la part de leurs gouvernements respectifs comme cela a été le cas dans « l'affaire des Américains »⁷⁰ dans les années 1950 sous le maccarthisme, ou pour Sorin Dumitrescu, fonctionnaire international de nationalité roumaine retenu plusieurs années dans son pays à la fin des années soixante-dix⁷¹, ou bien encore pour Percy Stulz que l'Allemagne de l'Est ne laissera jamais repartir et dont le drame est concomitant de la crise traitée dans cet article⁷². Durant cette crise, le gouvernement américain n'a pas exercé de pression particulière sur ses fonctionnaires internationaux ; avant de se retirer de l'UNESCO, l'administration américaine s'était même « préparée » à une baisse sensible de ses effectifs comme on peut le lire dans une note du Département d'État du 19 octobre 1983, « *limited official use* »⁷³. Lorsque les États-Unis s'étaient retirés de l'OIT, basée à Genève, de 1977 à 1980, le Directeur général de cette organisation avait en effet obligé le sous-directeur général, de nationalité américaine, à démissionner. En deux ans, la représentation américaine au sein du Secrétariat de cette organisation était passée de 14 à 8 %. L'administration américaine s'attendait donc à une diminution du même ordre de leurs effectifs au sein de l'UNESCO ; on peut alors imaginer son agréable surprise lorsque la STA, de sa propre initiative, a commencé à se mobiliser pour la défense des emplois des fonctionnaires américains...

70. Cette « affaire », extrêmement connue à l'UNESCO, constitue la première grande lutte pour le principe d'indépendance de la fonction publique internationale. Elle est donc relatée dans plusieurs ouvrages, dont un écrit par un des acteurs de l'époque, lui-même américain : Behrstock J., *The Eighth Case, Troubled Times at the United Nations*, Lanham, University Press of America, 1987.

71. Voir notre article « La gestion des ressources humaines dans la fonction publique internationale. L'impact des réformes en cours à l'UNESCO sur le principe d'indépendance. », *op.cit.*, et plus particulièrement l'annexe 1.

72. Son histoire est relatée dans le jugement 1232 du TAOIT, affaire Stulz.

73. Document archive UNESCO.

Même si le véritable enjeu de cette mobilisation est la défense des emplois du camp occidental, les membres de la STA, qui se veulent les représentants d'un « secrétariat international », ne peuvent cependant réduire celle-ci à un intérêt aussi particulier. Prévost ne terminait-il pas sa lettre de démission en insistant sur le fait qu'il avait pu « faire pendant une trentaine d'années l'expérience d'un secrétariat animé d'un véritable esprit international, [...] où les meilleurs s'efforcent de dominer les sentiments que peuvent leur inspirer les conflits dans lesquels leur pays ou leur région se trouve impliqué, pour ne servir que la cause commune »⁷⁴ ? Il y a donc nécessité pour eux d'habiller leur revendication d'une rhétorique plus « noble », en mettant en avant le principe d'indépendance de la fonction publique internationale, ou encore celui de la défense de l'UNESCO et de ses idéaux. A partir de 1985-86, on voit ainsi fleurir dans les documents et publications de la STA des slogans comme « il faut défendre notre emploi et l'UNESCO » ou « la STA c'est les idéaux de l'UNESCO en action ! »⁷⁵.

Les membres de l'AIPU avaient été largement plus réactifs et perspicaces sur ce point. Dans un article de son bulletin d'information de juin 1984, article qui s'intitulait « la fonction publique internationale en question », cette association se demandait : « nous sommes-nous rendus compte du lien qui existe entre les attaques contre l'Organisation que nous servons et la menace qui pèse sur notre propre statut de fonctionnaires internationaux ? » Et plus loin, elle affirmait : « il nous est toujours possible d'ignorer la gravité de l'heure et d'alimenter, consciemment ou non, les pyromanes de tout genre pour un feu qui ne brûlera d'autres personnes que nous-mêmes ; mais il nous est également possible de réfléchir sur l'unité essentielle qui existe entre l'institution que nous servons et l'avenir du régime de la fonction publique internationale qui est le nôtre ». Malgré la pertinence de ces propos, les dirigeants de la STA, aveuglés par leur « haine », rejettent systématiquement tout ce qui vient de « l'association ennemie » comme ils la considèrent. Début 1985 par exemple, devant la gravité de la situation, l'AIPU propose un prélèvement volontaire d'un pourcentage du salaire des membres du personnel, à l'image de ce qui s'était fait à l'OIT lors du départ des États-Unis en 1977. Lors d'une assemblée générale de la STA, plusieurs membres de cette association exprimeront leur « inquiétude » et leur « désaccord » au sujet de cette « initiative ». Le président de la STA, Padirac, invitera ainsi « le personnel à la plus grande prudence à cet égard, cette mesure – si elle devait être prise – devant faire partie d'une négociation plus générale avec l'Administration et une fois que toutes mesures d'économie ou autres auraient été épuisées »⁷⁶. En octobre de la même année, il réaffirme devant les États membres que « le personnel n'accep-

74. Prévost M., *op.cit.*, p. 322.

75. *Opinion*, n° 5, octobre 1985.

76. *Opinion*, n° 3, 1985, p. 29.

tera pas de signer un chèque en blanc »⁷⁷, ce qui n'empêche pas la STA d'organiser avec la FICSA, au même moment, en 1985 toujours, « une journée mondiale d'action à l'occasion du 40^e anniversaire des Nations unies pour démontrer le dévouement et la générosité du personnel »⁷⁸...

Le manque d'archives disponibles ne nous permet malheureusement pas de broser un portrait aussi précis que pour la STA des actions qui ont été menées par l'AIPU durant ces « années troubles ». Les quelques publications disponibles suggèrent cependant, comme on vient de le montrer, que l'approche de la crise a été très différente au sein de cette association, ce qui n'a évidemment rien d'étonnant. Il convient enfin de remarquer que chacune des associations se renvoie bien sûr la responsabilité d'« aggraver la crise », comme le prouve cet extrait de l'*Action Crise* n° 4 de la STA : « qui aggrave la crise : celui/ceux qui ont pris ou laissé prendre des décisions inéquitables ou irrégulières, ou bien celui/ceux qui dénoncent ces décisions inéquitables et irrégulières ? Qui sert l'UNESCO ? celui/ceux qui, par leur silence et leur passivité, se font les complices de telles décisions et confondent le dévouement à l'Unesco et le dévouement à la hiérarchie, ou bien celui/ceux qui, par leur parole et leur action, combattent de telles décisions, font leur autocritique (sic) et demandent l'application des réformes ? »⁷⁹. L'AIPU répondra qu'« il est décevant de voir, au moment où l'Organisation traverse une crise grave, que des collègues, sous-couvert d'actions prétendument syndicales, et portés par l'élan d'une campagne malveillante orchestrée contre l'Organisation et son Directeur général, croient déceler le cadre d'une défense du personnel dans des arguments en fait poussièreux qui n'ont d'actualité que cette même campagne contre l'Organisation »⁸⁰. A noter que cette note de la STA s'intitulait ironiquement « ne pas renverser les rôles »...

Épilogue : vingt ans après

Pour finir, on a jugé intéressant de s'interroger sur l'actualité de ces divisions internes au secrétariat de l'UNESCO, et force est de constater qu'au cours des années 2000, les relations entre les deux associations du personnel sont toujours aussi tendues. La dernière grande tentative de la STA pour éliminer définitivement l'association rivale a été entreprise en 2002, sous la présidence de... Bruno de Padirac ! Fraîchement réélu, ce dernier se lança immédiatement dans une remise en cause de la « représentativité » de l'AIPU, afin de voir supprimer, définitivement cette fois, la subvention allouée par l'administration (cette subvention avait déjà été diminuée à l'arrivée à la tête de l'UNESCO de l'espagnol Federico Mayor en 1987⁸¹, qui succéda donc à

77. Intervention du Président de la STA devant la Conférence générale à sa 23^e session, STA/85/62.

78. Supplément n°4 d'*Opinion*, 26 février 1985.

79. Supplément n°12 d'*Opinion*, 16 avril 1985.

80. *Consensus*, mai 1985.

M'Bow). Le président de l'AIPU, Sidiki Coulibaly, de nationalité malienne et juriste de formation, répondit à l'attaque de Padirac par une requête dans laquelle il insiste sur deux points. D'une part, être « représentatif du personnel » va au-delà du seul critère numérique et intègre selon lui la « diversité géo-culturelle » de ce personnel ; et d'autre part, étant donné que près des deux tiers des membres du personnel ne sont aujourd'hui membres d'aucune association, il est assez improbable qu'un grand nombre d'associations puisse satisfaire aux critères numériques (15 % du personnel au minimum) ⁸². L'affaire est toujours en cours.

Par ailleurs, le rapport que les « Anciens », comme ils se dénomment eux-mêmes, entretiennent à leur histoire, et notamment à « la crise de l'UNESCO des années 1980 », est révélateur de la sensibilité du sujet. Pendant seize mois, de mai 2001 à septembre 2002, le Club Histoire de l'AAFU a débattu de cette crise précisément. Plusieurs contributions écrites ont été élaborées à cette occasion et plusieurs « acteurs importants de la crise » ont été entendus durant les réunions. Il en est ressorti un « rapport » de 19 pages qui « se propose de prendre comme base les faits objectifs et de faire une tentative d'interprétation de ces faits. » ⁸³. Cependant, outre la superficialité de l'analyse élaborée par les anciens fonctionnaires de l'UNESCO ⁸⁴, on notera qu'étrangement, les « Anciens » reprennent cette idée véhiculée par une certaine historiographie qui fait de l'UNESCO « le maillon le plus faible du système des Nations unies » ⁸⁵, alors que l'on peut supposer qu'au contraire, c'est en raison de sa force ⁸⁶ de l'époque que les États-Unis l'ont prise pour cible. Par contre, ce que les « Anciens » mettent en avant dans leur rapport, c'est l'absence de « responsabilité » du Secrétariat dans cette crise. Il y est écrit : « en tout cas, le Secrétariat – dans son ensemble – ne peut être rendu responsable de la crise dont nous nous occupons » ⁸⁷. Pourquoi une telle précision ?

81. Peu après son arrivée à la tête de l'UNESCO, Mayor a mis fin au traitement égalitaire entre les deux associations. A partir de 1990 en effet, l'AIPU ne toucha plus que 12,5 % de la subvention inscrite au chapitre budgétaire concernant les fonds alloués aux associations du personnel (la STA, 87,5 %) et vit le financement d'un poste de secrétaire à plein temps supprimé. À noter que la STA avait envoyé plusieurs mémos dans ce sens au nouveau DG dès son élection et qu'elle avait eu plusieurs entretiens à ce sujet. Voir notamment le document STA/88/306 du 20 octobre 1988.

82. Et effectivement, en 2008 le nombre d'adhérents étant respectivement de 341 (16,61 %) et de 265 (12,91 %) pour l'AIPU et le STU. Le Syndicat a été dissout en 2006 parce qu'il ne répondait pas à ce critère également.

83. Rapport non publié, intitulé « La crise de l'UNESCO des années quatre-vingt », disponible au secrétariat de l'AAFU.

84. Nulle part il n'est question en effet des causes profondes du retrait ; le programme sur le désarmement et la paix ou le NOMIC ne sont même pas mentionnés. Les auteurs se contentent uniquement de souligner « les bases extrêmement faibles de l'argumentation du Département d'État » (rapport, *ibid.*, p. 15).

85. Voir Preston W., Herman E. S., Schiller H. I., *Hope and Folly : The United States and Unesco, 1945-1985*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1989 ; ou Gheballi V.-Y., « The "Politicization" of UN Specialized Agencies: the UNESCO Syndrome », in Pitt D., Weiss T. G. (eds.), *The Nature of United Nations Bureaucracies*, Boulder, Colorado, Westview Press, 1986.

Si ce rapport ne fut finalement jamais publié, la « direction »⁸⁸ de l'AAFU jugeant le moment « inopportun » (les États-Unis faisant alors leur grand retour dans l'organisation après dix-neuf ans d'absence), une autre publication⁸⁹ de cette association, pour le coup accessible à tous et à destination du grand public, tend à véhiculer elle aussi une version de l'histoire dans laquelle « les fonctionnaires de l'UNESCO », indifféremment, ne seraient en rien responsables de cette crise, et qu'au contraire, ils ont représenté « dans l'adversité, un soutien sans réserve à l'UNESCO »... Ainsi s'intitule l'unique contribution (sur 223 que comprend l'ouvrage) qui aborde la « crise des années 1980 » et qui rappelle la nécessité pour tout historien d'aller voir par lui-même dans les archives, si difficile cela soit-il parfois, pour tenter de rendre compte d'événements critiques.

86. Au moment du départ des États-Unis, c'est par exemple l'UNESCO, de toutes les organisations du système des Nations unies, qui comprend le plus grand nombre d'États membres, témoignant ainsi de l'importance que ceux-ci lui attachaient.

87. Rapport, *ibid.*, p. 8.

88. Ou plus exactement un « triumvirat » officieux (dans lequel on retrouve notamment Witold Zyss) imposa sa décision au grand dam du principal auteur de ce rapport.

89. AAFU, *L'UNESCO racontée par ses Anciens*, 2006, *op.cit.*

ANNEXE :

Quelques repères biographiques

Amara Camara : de nationalité guinéenne et juriste de formation, il entre en 1971 à l'UNESCO. Il adhère très rapidement à la STA et est élu au sein de son Comité exécutif en 1978. C'est durant son mandat que va intervenir la « crise interne » qui va décider les partisans de la « réforme » à créer une seconde association du personnel. Sans rentrer dans les détails, ce comité démocratiquement élu va se faire « renverser » par un « comité des Sages » dont Witold Zyss est le président, et un nouveau comité exécutif, dont Pierre Henquet est le vice-président, va se mettre en place. Amara Camara participe donc à la création de l'AIPU en 1980. Pendant la crise liée au retrait des États-Unis, il fera partie des fonctionnaires ayant accepté de donner un pourcentage de leur salaire à l'UNESCO. A sa retraite en 2007 (il a 60 ans et est alors P5), il fondera l'ONG Kosimankan. En 2008, il est nommé doyen des médiateurs de l'UNESCO.

Marie-Thérèse Conilh de Bessac : Française, de grade GS, elle entre à l'UNESCO en 1979 et devient membre du « staff » en 1981. C'est en 1985 qu'elle adhère à la STA

parce que, selon ses propres termes, « culturellement, [elle est] un peu perdue à l'AIPU »⁹⁰. En 2000, elle adhère au Syndicat, une nouvelle association du personnel qui défend particulièrement les GS, mais qui ne sera jamais reconnue comme représentative par l'administration. En 2006 elle est élue vice-présidente du STU, puis en devient présidente en juin 2008.

Pierre Henquet : Français, diplômé de Sciences Po Paris, il entre en 1949 à l'UNESCO. Fin 1983, en pleine tourmente, il demande sa retraite anticipée mais continue de travailler pour l'UNESCO comme consultant pendant une dizaine d'années encore. En 1991, il fonde, notamment avec son ami Witold Zyss, l'AMFIE, une mutuelle d'épargne et de crédit sise à Luxembourg qui gère aujourd'hui plus de 155 millions d'euros, et dont il est encore actuellement administrateur. D'autre part, et depuis dix ans maintenant, il « s'est engagé, malheureusement sans résultat jusqu'à présent, dans une bataille avec l'administration française pour obtenir une fiscalité plus équitable pour les retraites versées aux anciens fonctionnaires basés dans l'État hôte »⁹¹. Bien qu'il indique sur le site internet de

90. Entretien, *op.cit.*

91. « Pierre Henquet – Gardien des droits du personnel de l'UNESCO », *Opinion*, n° 3-4, 2007, p. 26.

l'AMFIE ⁹² qu'il a été « Président de la STA 1952 à 1956 », ce ne fut en réalité le cas qu'en 1955. Il ne redeviendra vice-président de la STA que pour un an au moment de la « crise interne de 1979 ». Cependant, Pierre Henquet est toujours resté un membre influent de la STA sans pour autant occuper de fonction officielle ; il était ce que Michel Prévost a appelé un « faiseur de rois ». Totalement absent de la scène associative et syndicale après cette date, il n'en recevra pas moins le prix René Maheu de la fonction publique internationale en 2007. D'ailleurs, l'hommage qui lui est consacré lors de la cérémonie de remise du prix, hommage rédigé et lu par Georges Kutukdjian, autre « éléphant » de la STA et actuel président de l'AAFU ⁹³, s'arrête significativement en 1978.

Bruno de Padirac (Vicomte de Foulhiac de Padirac) : Français, économiste de formation, il entre en 1971 à l'UNESCO. Il adhère à la STA à la fin des années 1970 et devient membre de son comité exécutif en 1983, puis président l'année suivante, et ce jusqu'en 1986. En décembre 1985, il se met en grève de la faim. Il recommencera en 2000, à titre per-

sonnel cette fois ⁹⁴, mais redeviendra président de la STA deux ans après. Padirac est en effet considéré comme « une institution », comme le prouvent les nombreux éloges dont il a fait l'objet lors de son départ en retraite fin 2006. Yves Courier, ancien président de la STA, écrit par exemple dans un numéro spécial d'*Opinion* publié en son honneur ⁹⁵ que « l'action de Bruno a changé l'UNESCO. [...] Les historiens sauront certainement rendre compte de l'action publique de Bruno à l'intérieur de l'UNESCO. » Et de souhaiter « qu'un jour, nous puissions tous lire « Bruno de Padirac et l'UNESCO ». [...] Bruno, tu as risqué ta vie pour les idéaux de l'UNESCO [...] tu as donné à notre Organisation un nouveau souffle et une nouvelle vie. L'UNESCO ne serait pas ce qu'elle est maintenant sans ton dévouement, ton courage, ton idéalisme et ta ténacité. » Ana Dumitrescu, présidente de la STA au moment de ce numéro spécial, avoue, elle, que ce qu'elle fait « de mieux se situe dans le courant Padirac. » Plus loin, elle le qualifie de « modèle » et dénie à quiconque « le droit de critiquer le fait que Bruno n'est pas parfait ! » Nous voici donc prévenus.

92. www.amfie.org

93. Libanais d'origine arménienne, entré à l'UNESCO en 1972, il fut « mis » à la tête de la STA par le « Comité des Sages » lors du « putsch » de 1979.

94. L'enjeu cette fois en sera sa promotion, tant attendue, au grade de D1, qui lui a été donnée par Federico Mayor (Directeur général de 1987 à 1999) juste un mois avant son départ. Mais le nouveau DG, Koishiro Matsuura, un japonais, décide à son arrivée de « geler » toutes les promotions faites par Mayor avant son départ (qui s'élevaient à près de 400) et de les reconsidérer une par une. L'évènement a été relaté dans plusieurs journaux dont le *Washington Post* du 13 janvier 2000.

95. Le n° 3-4 d'*Opinion* de 2006 comprend un « dossier spécial » sur le « départ de Bruno de Padirac ». Par ailleurs, la STA a même été jusqu'à éditer un fascicule en couleur sur papier de qualité consacré aux « témoignages » de « ses compagnons de route les plus proches » et comprenant un espace destiné à recevoir la « dédicace de Bruno » !

Michel Prévost : Français, fils de Jean Prévost (l'écrivain) et de Marcelle Auclair (écrivain et co-fondatrice du magazine *Elle*), diplômé de Sciences Po Paris, il entre à l'UNESCO en 1949. Fin 1983, en pleine tourmente, il demande sa retraite anticipée ; il a alors 56 ans et a un grade de P5. Président de la STA à plusieurs reprises, il est considéré comme un des « barons » de cette association à laquelle il a adhéré dès son entrée à l'UNESCO. Il écrira ses mémoires en 1995-1996 et mourra quelques jours seulement après avoir déposé le manuscrit aux archives de l'UNESCO.

Witold Zyss : Israélien, né en Pologne en 1927, il entre à l'UNESCO en 1958 en tant qu'interprète. Il devient très rapidement un membre actif de la STA et en sera son président à plusieurs reprises. Lors de la « crise interne » de la STA en 1979, il joue un rôle primordial en tant que président du « comité des Sages » qui « destituera » le comité exécutif alors en place et dont est membre Amara Camara. En 1985, il demande lui aussi sa retraite anticipée. Il devient par la suite président de la FICSA (il l'avait déjà été en 1970-71), puis vice-président de l'AAFU jusqu'en 1999 et président de cette association jusqu'en 2006. Il quitte cette fonction pour occuper la présidence de la FAAFI (la Fédération des associations des anciens fonctionnaires internationaux). En parallèle, il fonde en 1991, avec notamment son ami Pierre Henquet, l'AMFIE (cf. ci-dessus) dont il est toujours administrateur.